

DÉCISION DU MAIRE

portant sur

Attribution du lot 03 - Entretien de la place du Junqué, du marché d'entretien des espaces verts, du cimetière et de la place du Junqué

MARCHE N° 2024-08-03

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2020-20 du 06 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire sa compétence en matière de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le guide des procédures d'achats de la Commune ;

Vu le besoin à satisfaire en matière d'entretiens de la place du Junqué après la tenue du marché hebdomadaire ;

Vu l'offre complète remise dans les temps impartis par la SASU Santa Fé ;

DÉCIDE

Article unique : d'attribuer le marché d'entretien de la place du Junqué à la SASU Santa Fé – 1798 Avenue des Frères Barthélémy – 64 110 Jurançon

Montant du lot HT : 8 400.00 €

Fait à Jurançon le 30 septembre 2024

Monsieur Le Maire,

Michel Bernos

